

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : Vendredi 10 Décembre 2021

Début de séance : 18 h 25

L'an deux mille vingt-et-un, le seize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (80) :

ARTIGUES Damien ; BAILLY Hervé ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DE MERONA Bernard ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; GAMBÉY Olivier ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PANISSET Maryline ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RETORD Dominique ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

1

Délégués suppléants présents (5) : BRIDE Régis ; GIBOZ Brigitte ; GRESSET Dominique ; MAURON Francine ; PAPONNET Sophie.

Excusés (12) : ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BELLAT Stéphane ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Célestin (représenté par GRESSET Dominique) ; CHAMOUTON Patrick (représenté par BRIDE Régis) ; CORAZZINI Sylvie (représentée par PAPONNET Sophie) ; CORON Nathalie ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MORISSEAU Gilles ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine).

Excusés ayant donné pouvoir (13) : BAILLY Jacques à MOREL BAILLY Hélène ; BOISSON Laurence à PANISSET Maryline ; CATTET Jean-Luc à PERRIN Alexandre ; ETCHEGARAY Josiane à PROST Philippe ; FAVIER Jean-Louis à PROST Philippe ; GEAY David à LONG Grégoire ; GERMAIN Christophe à LONG Grégoire ; GUILLOT Evelyne à BELPERRON Pierre Remy ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick ; PIETRIGA Guy à GIROD Franck ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne ; REVOL Hervé à MILLET Jacqueline.

Absents (11) : BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence ; HUSSON Gérald ; JACQUEMIN Pierre ; LAMARD Philippe ; VIAL Jacques.

Secrétaire de séance : BENIER ROLLET Claude

Le quorum est atteint avec 80 délégués titulaires et 5 délégués suppléants présents pour 98 suffrages exprimés (13 pouvoirs ont été donnés), soit 18 absents pour ce conseil.

1. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Adoption du compte rendu du Conseil communautaire du 22 septembre 2022.](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le compte-rendu de séance du Conseil communautaire du 22 septembre 2021.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 98 votants - 98 pour - 0 contre - 0 abstentions

2. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Président](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 98 votants - 98 pour - 0 contre - 0 abstentions

3. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Bureau](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Bureau.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 98 votants - 98 pour - 0 contre - 0 abstentions

4. [ADMINISTRATION GÉNÉRALE- Fixation des indemnités du Président et des Vice-Présidents](#)

2

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER les indemnités suivantes à compter du 1^{er} janvier 2022

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de m'échelle indiciaire de la fonction publique	Valeur de l'indemnité	
		Mensuelle	Annuelle
Président	44,55%	1 732,72€	20 792,64€
Vice-Président	24,73%	961,85€	11 542,20€

D'INSCRIRE les dépenses d'indemnités de fonction au budget principal de la Communauté

La proposition est mise au vote :
Résultats : 98 votants - 98 pour - 0 contre - 0 abstentions

5. [ADMINISTRATION GÉNÉRALE- Acquisition Immeuble sis 3 Place du Colonel VARROZ à Orgelet](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ACQUÉRIR auprès de la SCI BP, l'immeuble cadastré section AD 196 sis 3 Place du colonel Varroz à Orgelet au prix de 50 000€ nets ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'acte d'acquisition auprès de l'étude de Maître KLEIN-MAIRE à Orgelet

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le bail civil et la convention d'occupation précaire avec La Poste pour l'occupation des locaux au titre des activités de centre de tri et de l'Agence Postale.

De DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2021

De DIRE que les recettes seront inscrites au budget 2022

La proposition est mise au vote :

Résultats : 98 votants - 98 pour - 0 contre - 0 abstentions

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE- Acquisition Terrain Lotissement les Remparts à Orgelet

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ACQUÉRIR auprès de la commune d'Orgelet, la parcelle cadastrée section ZI 181 d'une superficie de 1003m² au prix de 62,50€ HT soit 70€ TTC en vue de la construction d'un parking ;

D'AUTORISER le Président à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette acquisition ;

DE DESIGNER l'étude de Maître KLEIN MAIRE pour la rédaction de l'acte étant précisé que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur ;

DE PRÉCISER que les crédits sont inscrits au chapitre 21.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 98 votants - 97 pour - 0 contre - 1 abstention

7. Attribution du marché public d'assurance

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AUTORISER Monsieur le Président, à signer l'ensemble des marchés d'assurance auprès des Compagnies citées ci-dessous ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

- Pour le lot n°1 (Dommages aux biens) le contrat a été attribué à la compagnie d'assurance SMACL pour un montant de 17 432,66 €.
- Pour le lot n°2 (Responsabilité civile) le contrat a été attribué à la compagnie d'assurance SMACL pour un montant de 6 149,91 €.
- Pour le lot n°3 (Véhicules à moteur) le contrat a été attribué à la compagnie d'assurance SMACL pour un montant de 18 064,67 €.
- Pour le lot n°4 (Protection juridique) le contrat a été attribué à la compagnie d'assurance SOFAXIS / SHAM pour un montant de 1 342,98 €.
- Pour le lot n°5 (Protection fonctionnelle) le contrat a été attribué à la compagnie d'assurance SMACL pour un montant de 701,40 €.
- Pour le lot n°6 (Risques statutaires) le contrat a été attribué à la compagnie d'assurance GRAS SAVOYE / ALLIANZ VIE selon un pourcentage variant en fonction de la masse salariale et de la position statutaire des agents à savoir : 5,92% pour les agents affiliés à la CNRACL et 1,80% pour les agents affiliés à l'IRCANTEC. Cette prime représente 198 767,92 € dont 172 047,2 € pour les agents affiliés à la CNRACL et 26 720,64 € pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.
- Pour le lot n°7 (Tous risques exposition) le contrat a été attribué à la compagnie d'assurance GIEZENDANNER & WAUTERS pour un montant de 793,38 €.

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 98 votants - 98 pour - 0 contre - 0 abstentions

8. PERSONNEL – organisation du temps de travail

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VALIDER le protocole d'organisation du temps de travail au sein de Terre d'Émeraude Communauté conformément au projet annexé à la présente délibération ;

DE PRÉCISER que ce dernier sera mis en place au 1^{er} janvier 2022.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tous les documents nécessaires à l'application de ce document.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 98 votants - 98 pour - 0 contre - 0 abstentions

9. PERSONNEL – modalités d'exercice du temps partiel

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VALIDER l'organisation du temps partiel dans un cadre hebdomadaire ou mensuel ;

DE PRÉCISER que les quotités du temps partiel sont fixées à 50, 60, 70 et 80 % de la durée hebdomadaire du service d'un agent à temps plein pour le temps partiel de droit, et à 50, 60, 70, 75, 80 et 90 % de la durée hebdomadaire du service d'un agent à temps plein pour le temps partiel sur autorisation ;

DE PRÉCISER que les demandes devront être formulées dans un délai de deux mois avant le début de la période souhaitée pour une durée de six mois à un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique dans la limite de trois ans. A l'issue de ces trois ans, le renouvellement de la décision doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse.

DE VALIDER que la réintégration à temps plein ou la modification des conditions d'exercice du temps partiel peut intervenir en cours de période, sur demande de l'agent présentée au moins 2 mois avant la date souhaitée, à l'exception des réintégrations à temps plein en cas de motif grave (diminution importante de revenus, changement de situation familiale...);

DE PRÉCISER que si l'agent est placé en congé de maternité, de paternité ou d'adoption durant une période de travail à temps partiel, l'autorisation d'accomplir un service à temps partiel est suspendue : l'agent est rétabli dans les droits des agents à temps plein, pour toute la durée du congé ;

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tous les documents nécessaires à l'application de ce document.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 98 votants - 98 pour - 0 contre - 0 abstentions

10. PERSONNEL – plan d'actions égalité Hommes Femmes 2022-2024

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ATTRIBUER à la commune de Clairvaux-les-Lacs un fonds de concours d'un montant de 10 000 €/an, pour les années 2020 et 2021, au soutien des équipements culturels de son territoire,

DE PROCÉDER au versement de cette contribution en une seule fois, d'ici au 31 décembre 2021,

DE DIRE que les crédits sont disponibles/inscrits au budget chapitre 65, compte 657341,

DE SE CHARGER de mettre en œuvre cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 98 votants - 98 pour - 0 contre - 0 abstentions

11. FINANCES- Modalités financières du retrait des 3 communes du FRANOIS- SAFFLOZ et MARIGNY de la Communauté de communes

D'ANNULER la délibération du 20 février 2020 n° 2020-088

DE VALIDER la proposition de décompte faite par les communes de LE FRASNOIS, MARIGNY et SAFFLOZ dues au titre de leur retrait de l'ex communauté de communes du Pays des lacs, selon le détail présenté ci-dessus,

DE PERCEVOIR les montants suivants à chacune des 3 communes

- Le FRASNOIS : 22 852 €
- MARIGNY : 27 931 €
- SAFFLOZ : 15 688 €

DE RAPPELER qu'il revient à chaque conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

D'AUTORISER le Président à accomplir tous actes, démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment notifier la présente délibération aux Maires des communes de Le Frasnois, Marigny et Saffloz.

DE NOTIFIER la présente délibération à M. Le Préfet du Jura et à M. le Président de la Communauté de Communes de Champagnole Nozeroy Jura pour information

La proposition est mise au vote :
Résultats : 98 votants - 98 pour - 0 contre - 0 abstentions

5

12. CRÉANCES NON VALEUR - Pertes sur créances irrécouvrables

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ADMETTRE en non-valeur les créances figurant dans le corps de la présente délibération à hauteur de 206,02 € pour le budget principal, et 105,29 € pour le budget assainissement,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 98 votants - 98 pour - 0 contre - 0 abstentions

13. BUDGET ANNEXE UXELLES - Provision 2021 pour Dette Odésia

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE RÉALISER au titre de l'exercice 2021 une provision budgétaire à hauteur de :

- 80% du montant HT de la dette des loyers : 30 407 € sur le Budget Annexe Uxelles (un mandat sera émis au compte 6817)
- 80% du montant de la dette des frais de collecte des OM 2013 : 6 863 € sur le Budget Principal (un mandat sera émis au compte 6817)

DE PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget Principal et Annexe Uxelles aux chapitres 68 et 78,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout acte afférent à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 98 votants - 98 pour - 0 contre - 0 abstentions

14. COMMUNES MEMBRES - Modalités appliquées sur les contributions SDIS aux communes du territoire

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPLIQUER en 2021 les mêmes mesures que les années précédentes sur chacun des ex-territoires,

D'APPROUVER la refacturation au réel et proratisée aux communes de l'ex Communauté de communes Petite Montagne, et ce, répartie de la manière suivante :

COMMUNES	2021
ANDELOT MORVAL	2 880 €
ARINTHOD = Arinthod + Chisseria	41 919 €
AROMAS = Aromas + Villeneuve les Charnod	17 299 €
BOISSIERE (LA)	2 201 €
BROISSIA	1 368 €
CERNON	13 169 €
SAINT HYMETIERE SUR VALOUSE +Lavans sur Valouse +Cezia +Chemilla	10 283 €
CHARNOD	1 754 €
VALZIN EN PETITE MONTAGNE = +Chatonnay +Fétigny +Légna +Savigna	11 078 €
CONDES	4 291 €
CORNOD	6 706 €
MONTLAINZIA = +Dessia +Lains +Montagna le Templier	7 985 €
DRAMELAY	1 046 €
GENOD	1 550 €
GIGNY	8 547 €
MARIGNA	2 975 €
MONNETAY	815 €
MONTFLEUR	4 486 €
MONTREVEL	4 048 €
THOIRETTE-COISIA	18 863 €
VESCLES	5 913 €
VAL SURAN = +Bourcia +Louvenne +St Julien +Villechantria	27 408 €
VOSBLES-VALFIN	7 306 €
TOTAL	203 890 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer les actes afférents à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 98 votants - 98 pour - 0 contre - 0 abstentions

15. Budget Principal – Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement dans la limite de 25% des crédits votés sur l'exercice 2021

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ÊTRE AUTORISÉ, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2022, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 98 votants - 98 pour - 0 contre - 0 abstentions

16. Budget Assainissement – Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement dans la limite de 25% des crédits votés sur l'exercice 2021

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ÊTRE AUTORISÉ, jusqu'à l'adoption du Budget Annexe Assainissement 2022, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 98 votants - 98 pour - 0 contre - 0 abstentions

17. Budget Centre Uxelles – Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement dans la limite de 25% des crédits votés sur l'exercice 2021

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ÊTRE AUTORISÉ jusqu'à l'adoption du Budget Annexe Centre Uxelles 2022, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 98 votants - 98 pour - 0 contre - 0 abstentions

18. Budget Principal - Décision modificatives N°2

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée et référencée dans la décision modificative N°2 annexée,

La proposition est mise au vote :

Résultats : 98 votants - 98 pour - 0 contre - 0 abstentions

19. Budget annexe SPANC - Décision modificatives N°2

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée et référencée dans la décision modificative N°2 annexée,

La proposition est mise au vote :
Résultats : 98 votants - 98 pour - 0 contre - 0 abstentions

19 h 25 : Arrivée de Mme CORON Nathalie

20. Budget annexe Assainissement - Décision modificatives N°2

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée et référencée dans la décision modificative N°2 annexée,

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

21. Budget annexe Boutique Maison des Cascades - Décision modificatives N°2

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée et référencée dans la décision modificative N°2 annexée,

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

22. Budget annexe Centre Uxelles - Décision modificatives N°1

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée et référencée dans la décision modificative N°2 annexée,

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

8

19 h 30 : Départ de Mme BOURGEOIS Josette
Excusée ayant donné pouvoir à CHATOT Patrick

23. AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE – attribution de subvention à la société l'Herbier sous la Rochette

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'OCTROYER une aide de 3 000€ à la société l'Herbier sous la Rochette dont le siège social est situé au 1 chemin de la gare 39570 Saint Maur, au titre de l'AIE.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2021

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

24. AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE – attribution de subvention à la société l'Origine du Monde

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'OCTROYER une aide de 10 000€ à la société l'Origine du monde dont le siège social est situé au 22 bis avenue Lacuzon 39270 Orgelet

DE CHARGER M. le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2021

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

25. AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE – attribution de subvention à la société Sensations Simples

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'OCTROYER une aide de 10 000€ à la société Sensations Simples siégeant au 100, rue de la croix du Dan, 39800 BARRETAN

DE CHARGER M. le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2021

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

26. AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE : Approbation de la convention 2022

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER la nouvelle convention d'aide à l'immobilier d'entreprise proposée par la Région Bourgogne Franche Comté pour l'année 2022 jointe en annexe,

D'AUTORISER M. le Président à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, et tout avenant après avis du Bureau Communautaire.

9

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

27. ZA LA CLAVELIERE - vente d'une parcelle à La Ferme des Rivons à Vaux-Lès-Saint-Claude

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE CÉDER à la société La Ferme des Rivons représentée par M. Boris SAENGER, gérant, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, domiciliée 19, Les Rivons 39170 Leschères, un terrain agricole sur la commune de Vaux-Lès-Saint-Claude, sur la parcelle cadastrée AO 118 d'une superficie de 2,7 hectares pour un montant de 12 000€ TTC,

DE CHARGER Maître KLEIN-MAIRE, notaire à Orgelet de rédiger l'acte notarié, étant précisé que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,

D'AUTORISER le Président ou un de ses représentants désigné par procuration à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

28. ZAE VAL SURAN : vente d'une parcelle à la société Dam Paysage

19 h 35 : M. ARTIGUES Damien
Ne prend pas part au vote du point n°28

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ANNULER la délibération du 17 décembre 2020 décidant de vendre la parcelle AB320B à la société MSPM,

DE CÉDER à la société DAM PAYSAGE représentée par Damien ARTIGUES, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait et domiciliée Les Bordelets – 39320 BROISSIA, un terrain à bâtir de 1 791m² sur la commune de Val Suran, parcelle cadastrée AB 320B d'une superficie de 1 791m², pour un montant de 2,50€HT le m² soit 4 477,50€ HT (5 373€ TTC)

DE PRÉCISER que l'acquéreur aura l'obligation de construire dans un délai de 3 ans (bâtiment de production et de stockage)

DE CHARGER Maître Meynial-Desmare, notaire à Arinthod de rédiger l'acte notarié, précisant que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,

D'AUTORISER le Président ou un de ses représentants désigné par procuration à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 98 votants - 98 pour - 0 contre - 0 abstentions

29. ZAE VAL SURAN : vente d'une parcelle à la société JF Guyot

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE CÉDER à la société JFG représentée par Jean François GUYOT, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, domiciliée 30, route de Bourg, 39320 VAL SURAN, un terrain de 1 513m² sur la commune de Val Suran, parcelle cadastrée AB 308 pour un montant de 2,50€HT le m² soit 3 782,50€ HT (4 539€ TTC)

DE CHARGER maître MEYNIAL-DESMARES, notaire à Arinthod de rédiger l'acte notarié, précisant que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,

D'AUTORISER le Président ou un de ses représentants désigné par procuration à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

30. ZAE EN CHACOUR : vente d'une parcelle à la Société Coopérative Agricole Fromagère (SCAF) à Arinthod

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE CÉDER à la société la Société Coopérative Agricole et Fromagère Fruitière, représentée par Stéphane RENAUD, Président, ou toute autre personne qui s'y substituerait, domiciliée 19, rue du Font du Fossard / 39240 Arinthod, un terrain à bâtir sur la commune d'Arinthod, sur la parcelle cadastrée ZK 252 d'une superficie d'environ 1270m², sous réserve de bornage, pour un montant de 2,50€HT le m² soit environ 3 162,50€ HT (3 795€ TTC)

DE CHARGER un géomètre de réaliser le bornage, étant précisé que les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur,

DE CHARGER Maître MEYNIAL-DESMARES, notaire à Arinthod de rédiger l'acte notarié, étant précisé que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur,

D'AUTORISER le Président ou un de ses représentants désigné par procuration à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

31. ZAE EN CHACOUR : vente d'une parcelle à la société Martin Zinguerie Charpente à Arinthod

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE CÉDER à la société la société Martin Zinguerie Charpente, représentée par Ludovic MARTIN, dirigeant, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, domiciliée 281, Rue de la Papeterie, 39270 Nancuisse, un terrain à bâtir sur la commune d'Arinthod, sur la parcelle cadastrée ZK 306 d'une superficie d'environ 3 200m², sous réserve de bornage, pour un montant de 2,50€HT le m² soit environ 8 215€ HT (9 858€ TTC)

DE PRÉCISER l'obligation faite à l'acquéreur de construire un bâtiment dans les 3 prochaines années (bâtiment de production ou de stockage)

DE CHARGER Maître MEYNIAL-DESMARES, notaire à Arinthod de rédiger l'acte notarié, précisant que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,

D'AUTORISER M. le Président ou un de ses représentants désigné par procuration à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

32. SUBVENTION : délibération rectificative – attribution d'une subvention à la SCAF de Saint Maurice de Crillat pour la construction de son magasin

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRÉCISER que la subvention portée par Terre d'Émeraude communauté d'un montant forfaitaire de 12 000€ sera destinée à la création du magasin de la SCAF,

DE CHARGER M. le Président, ou un représentant désigné par procuration, de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

33. FRT : modification du règlement d'application local du Fonds Régional pour les Territoires (FRT) 2021

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant portant modification du règlement.

DE CHARGER M. le Président de son exécution,

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

34. ENFANCE - Restauration extrascolaire et mercredi Clairvaux – modification tarif

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les tarifs proposés pour les repas des enfants accueillis en extrascolaire et le mercredi à hauteur de 3,98€ TTC.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

35. ENFANCE – harmonisation du logiciel enfance et mise en place d'un portail famille sur les Accueils Collectifs de Mineurs

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement de l'opération relatif à l'acquisition du logiciel :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Achat du logiciel L & A	14 839€	CAF	15 112,30€	70%
Formations	6 750€	Terre d'Émeraude Communauté	6 476,70 €	30%
Total des dépenses	21 589€	Total des dépenses	21 589 €	100 %

DE SOLLICITER la CAF pour l'attribution de la subvention à hauteur de 70% selon le plan de financement ci-dessus,

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 20 et 011.

DE PRENDRE EN CHARGE la part non couverte par les subventions au titre de l'autofinancement.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

12

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

36. FINANCES - Participation des collectivités extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques du territoire de Terre d'Émeraude 2020

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le montant de participation de la communauté de communes Porte du Jura, aux frais de fonctionnement des écoles du territoire pour l'année scolaire 2020,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout acte afférent à cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

37. PETITE ENFANCE – gestion micro-crèche Arinthod

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER l'attribution la DSP sous contrat de concession à l'ABRAPA.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

38. PETITE ENFANCE – acquisition logiciel de gestion crèche de Poids-de-Fiole

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement de l'opération relatif à l'acquisition du logiciel de gestion de la crèche de Poids-de-Fiole comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Achat du logiciel	2 389,20€	CAF	2 722,44€	70%
Formations	1 500,00€	Terre d'Émeraude Communauté	1 166,76€	30%
Total des dépenses	3 889,20 €	Total des dépenses	3 889,20 €	100 %

DE SOLLICITER la CAF pour l'attribution de la subvention à hauteur de 70% selon le plan de financement ci-dessus,

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 20 et 011.

DE PRENDRE EN CHARGE la part non couverte par les subventions au titre de l'autofinancement.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

13

39. EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT – Appel à projets en milieu scolaire 2021-2022

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les modalités de l'appel à projets « Environnement » en milieu scolaire 2021-2022,

D'APPROUVER le budget prévisionnel 2022 relatif à ce projet pour un montant de 15 000 euros,

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget 2022,

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement, de la transition écologique et énergétique, Jean-Paul DUTHION, de suivre ce dossier,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte relatif à ce projet, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

40. BIODIVERSITÉ - Poursuite de l'animation du site « Petite Montagne du Jura » en 2022 et 2023

LE PRESIDENT PROPOSE :

De POURSUIVRE en 2022 et en 2023 l'animation menée sur le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura »,

D'APPROUVER les budgets prévisionnels relatifs à l'animation 2022 et à l'animation 2023 du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » pour un montant de 120 000 euros par an et les plans de financement correspondants,

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget 2022 et au budget 2023,

De SOLLICITER auprès des partenaires financiers, Europe et Etat, les aides financières à leur taux maximal,

De CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de la biodiversité, de la gestion de l'eau et des ressources naturelles, Monsieur Franck GIROD, et le délégué communautaire en charge de Natura 2000, Monsieur Jean-Noël RASSAU, de suivre ce dossier,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte relatif à ce projet, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

41. TRANSITION ENERGETIQUE - Lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRESCRIRE l'élaboration, la mise en œuvre, l'animation et le suivi du PCAET de Terre d'Émeraude Communauté,

DE METTRE EN ŒUVRE une évaluation environnementale stratégique (ESS) conforme au décret n°2016-1110 du 11 août 2016 et une concertation préalable conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016,

DE VALIDER les modalités d'élaboration et de concertation du PCAET telles que figurant en annexe,

D'ORGANISER la gouvernance du projet avec a minima un élu référent, un chargé de mission, une équipe projet, un comité technique et un comité de pilotage,

D'APPROUVER le budget et le plan de financement prévisionnels relatifs au recrutement d'un bureau d'études, tel que présenté ci-dessous :

14

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Prestation extérieure (bureau d'études)	41 666 €	Etat (DETR) (50% sur le HT)	20 833 €
		Banque des Territoires (25% sur le TTC)	12 500 €
		Autofinancement	16 667 €
Total HT	41 666 €	Total	50 000 €
Total TTC	50 000 €		

D'INSCRIRE au budget des exercices considérés les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du PCAET,

DE SOLLICITER auprès des partenaires financiers Etat (DETR) et Banque des Territoires les aides financières à leur taux maximal,

DE TRANSMETTRE la présente délibération à l'ensemble des personnes mentionnées à l'article R229-53 du code de l'environnement,

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement, de la transition écologique et énergétique, Jean-Paul DUTHION, de suivre ce dossier,

D'AUTORISER le président à engager les démarches et signer tout acte relatif à ce projet, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

42. SPORT – Tarifs des activités de la piscine intercommunale d'Arinthod

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER le tarif des activités du bassin nautique comme suit, à compter du 1^{er} semestre de l'année scolaire 2021/2022 :

- Écoles maternelles et primaires situées sur le territoire de Terre d'Émeraude Communauté et qui sont implantées dans les communes dont l'altitude est inférieure à 420 m, ou implantés dans les communes dont le collège de rattachement est situé sur le territoire intercommunal, ou situés dans un ensemble immobilier comprenant une structure de petite enfance conformément aux statuts et à la définition de l'intérêt communautaire : **Gratuité**
- Autres établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) : **51.00 € la séance**
- Activités diverses :

Activité	Tarif		Séance
	Année	Semestre <i>De septembre à janvier ou de février à juin</i>	
Aquagym	180.00 €	110.00 €	
Natation Endurance Adulte	120.00 €	70.00 €	
Natation Endurance Enfant <12 ans	60.00 €	35.00 €	
Cours Adulte >14 ans	240.00 €	145.00 €	
Cours Enfant 6-14 ans	120.00 €	70.00 €	
Natation libre Ticket >16ans			2.00 €
Natation libre Ticket <16 ans			1.00 €

15

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

43. ASSOCIATIONS – Attribution de subvention : ASC DOUCIER

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ATTRIBUER en complément, pour 2021, une subvention à l'ASC DOUCIER inscrite dans le tableau précité.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 65 – article 6574.

DE DIRE que compte tenu des circonstances exceptionnelles liées aux mesures sanitaires de 2021, les montants des subventions approuvées par la présente délibération constituent un plafond et feront l'objet d'un réexamen ; que ces subventions pourront être annulées ou ajustées en fonction du maintien des actions ou de l'engagement de dépenses par les associations.

DE CHARGER Monsieur le Président de la signature de tout document nécessaire et à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

44. SPL - Création de la Société Publique Locale Terre d'Émeraude Tourisme

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER la création de la Société Publique Locale dénommée Terre d'Émeraude Tourisme dotée d'un capital de 100 000 euros libéré en une seule fois.

D'APPROUVER les statuts de la SPL dont le projet de statut est joint en annexe de la délibération

D'AUTORISER M. le Président à signer lesdits statuts et tous actes utiles à la constitution de ladite société, parmi lesquels l'ouverture d'un compte de dépôt, la sélection des commissaires aux comptes, les conventions nécessaires à la domiciliation ;

D'APPROUVER la souscription de 998 actions de 100 €.

DE PROCÉDER au versement de 99 800 euros en une seule fois sur un compte de dépôt

DE FIXER le siège social au 12 rue Saint-Roch – 39130 Clairvaux-les-lacs

DE DESIGNER M. Frank STEYAERT comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires

DE DESIGNER M./Mme :

- | | |
|---------------------|---------------------------|
| • Philippe PROST | • Josiane ETCHEGARAY |
| • Frank STEYAERT | • Jean-Charles GROSDIDIER |
| • Grégoire LONG | • Hervé REVOL |
| • Jean-Paul DUTHION | • Hélène MOREL BAILLY |

comme mandataires représentant Terre d'Émeraude Communauté au conseil d'administration de la société ;

D'AUTORISER les mandataires ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société ;

D'AUTORISER M. Frank STEYAERT à assurer la présidence du conseil d'administration au nom de la collectivité dans le cas où le conseil d'administration désigne M. Frank STEYAERT à cette fonction.

D'AUTORISER, en cas de cumul des fonctions de Président et de Directeur général, M. Frank STEYAERT à occuper la fonction de Directeur général de la société ;

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

45. OFFICE TOURISME - Achat du bâtiment (actuelle Trésorerie) situé au 5 rue du Parterre à Clairvaux-les-Lacs

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER l'acquisition auprès de la Commune de Clairvaux-les-Lacs du bâtiment situé au 5 rue du parterre (parcelle cadastrale AD 440) pour un montant de 178 000 euros. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

DE CHARGER Monsieur le Président ou son représentant désigné par procuration à signer l'acte d'acquisition et tout autre document relatif à ce dossier.

DE CHARGER Monsieur le Président à engager les démarches pour la réhabilitation du bâtiment et à déposer toutes demandes de subventions dans ce cadre.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

46. AIDE à l'IMMOBILIER d'ENTREPRISE - attribution de subvention Camping « Sous le Moulin » de Condes

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER la demande d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise sollicitée par la SAS Alpha Camping pour les travaux à engager pour le camping « Sous Le Moulin » situé sur la commune de Condes.

D'OCTROYER une aide de 1 000€ dans le cadre du règlement d'intervention.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

20 h 42 : Départ de M. JOURNEAUX Cyrille

47. TRAVAUX - Uniformisation des tarifs d'intervention des équipes techniques et équipes Adapemont pour le compte des Communes en 2022.

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER les tarifs d'intervention de l'équipe technique et de l'équipe verte comme suit, à compter du 1er Janvier 2022 :

- Equipe technique et équipe verte : 17 €/heure/agent (interventions ponctuelles)
- Technicien 20 €/heure/agent (chantiers spécifiques)
- Matériel lourd (broyeur végétaux, aspirateur à feuilles,...) 22€/heure d'intervention (agent, déplacement et carburant compris)
- Tracteur (secteur Clairvaux) avec chargeur, lame à neige, ... : 60 €/heure d'intervention (agent, déplacement et carburant compris)

20 h 50 : Départ de M. DE MERONA Bernard

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

48. ORDURES MENAGERES - Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères - année 2022

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le projet de convention fixant les modalités pour le recouvrement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères et déchets assimilés pour l'année 2022,

DE FIXER pour 2022 les tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères et déchets assimilés (R.E.O.M) tels qu'ils figurent ci-dessous,

Critères de tarification	Tarifs 2021	Tarifs 2022
<u>Foyer d'une ou deux personnes en résidence principale</u>	118,00 €	118,00 €
<u>Foyer au-delà de deux personnes en résidence principale</u> La composition des foyers prise en compte sera celle au 1 ^{er} janvier de l'année 2022.	199,00 €	199,00 €
<u>Résidences secondaires intégrant :</u> Les gîtes, clé-vacances, chalets, bungalows, caravanes, Mobil-homes ou toute autre structure touristique A l'unité avec ou <u>sans bac(s)</u>	82,50 € (forfait)	82,50 € (forfait)
<u>Chambres d'hôtes :</u> 1 à 3 chambres d'hôtes : 1 forfait "Résidences Secondaires"	82,50 €	82,50 €
<u>Chambres d'hôtes :</u> 4 à 5 chambres d'hôtes : 2 forfaits "Résidences Secondaires" Au-delà de 5 chambres d'hôtes : facturation au bac suivant la capacité, avec la mise en place minimale d'un couple de bacs gris et bleu ou jaune sur la base définie ci-dessous identique et applicable aux Etablissements	165,00 €	165,00 €
<u>Associations munies au maximum d'un bac gris et d'un bac bleu ou jaune</u> Pour les Associations avec plus d'un jeu de bacs gris et bleu ou jaune, la facturation sera établie suivant le nombre et la capacité des bacs mis à disposition sur la base définie ci-dessous identique et applicable aux Etablissements.	78,50 € (forfait)	78,50 € (forfait)

Tarifs pour les professionnels :

Type de bac	Fréquence de collecte			
	Collecte hebdomadaire		Collecte toutes les deux semaines	
	2021	2022	2021	2022
Bac 120 litres gris	220,00 €	228,00 €	135,00 €	123,00 €
Bac 120 litres bleu ou jaune	-	165,00 €	100,00 €	100,00 €
Bac 240 litres gris	355,00 €	380,00 €	220,00 €	176,00 €
Bac 240 litres bleu ou jaune	-	235,00 €	140,00 €	140,00 €
Bac 340 litres bleu ou jaune	-	330,00 €	200,00 €	200,00 €

DE DÉLÉGUER la facturation de la R.E.O.M au SICTOM, qui au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, gèrera la facturation annuelle en mars 2022 conformément à ladite convention,

DE DIRE que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2022 :

En recettes : c/70611 – Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

En dépenses : c/611 – Contrats de prestation de service.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

49. MAISON DES AINÉS – Modification de demande de subvention pour les travaux d'aménagement relatifs à la maison des aînés à Moirans en Montagne

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

19

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel modifié des opérations comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Pont sur le Murgin	64 800 €HT	DETR (60 %)	49 929 € HT
Maitrise d'oeuvre	13 780 €HT		
Etude de sol	3 705 €HT		
Relevé topographies	930 €HT	Autofinancement (40 %)	33 286 € HT
Total HT	83 215 €HT	Total HT	83 215 € HT

DE SOLLICITER l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR au taux maximum,

D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

50. DETR 2022: demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux concernant le Chalet du Pont de la Pyle.

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel des opérations comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Coût total reconstruction du bâtiment Assainissement/BE	320 000 € HT	DETR (35%)	112 000 € HT
		DST socle (20%)	64 000 € HT
		Autofinancement (45%)	144 000 € HT
Total HT	320 000 € HT	Total HT	320 000 € HT

DE SOLLICITER l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR au taux maximum pour l'année 2022,

DE SOLLICITER le Département pour l'attribution d'une subvention au titre de la DST Socle au taux de 20%

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions*

51. [DETR 2022 : demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux concernant le projet de crèche sur ARINTHOD](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel des opérations comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Coût des travaux	250 000 € HT	DETR (35%)	87 500 € HT
		Autofinancement (65%)	162 500 € HT
Total HT	250 000 € HT	Total HT	250 000 € HT

20

DE SOLLICITER l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR au taux maximum,

D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions*

52. [DETR 2022 : demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux concernant l'école maternelle d'ARINTHOD](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel des opérations comme suit :

Dépenses		Recettes	
Membrane d'étanchéité	12 000 € HT	DETR (35%)	4 200 € HT
		Autofinancement 65 %)	7 800 € HT
Total HT	12 000 € HT	Total HT	12 000 € HT

DE SOLLICITER l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR au taux maximum pour l'année 2022,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

53. DETR 2022 : demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux concernant la création d'un parking sur le pôle d'Orgelet

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel des opérations comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Coût total des travaux	115 000 € HT	DETR (35%)	40 250 € HT
		Autofinancement (65%)	74 750 HT
Total HT	115 000 € HT	Total HT	115 000 € HT

DE SOLLICITER l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR au taux maximum pour l'année 2022,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

54. DETR 2022 : demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux concernant le groupe scolaire de VAL SURAN

21

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel des opérations comme suit :

Dépenses		Recettes	
Coût des travaux	250 000 € HT	DETR (35%)	87 500 € HT
		Autofinancement (65%)	162 500 € HT
Total HT	250 000 € HT	Total HT	250 000 € HT

DE SOLLICITER l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR au taux maximum pour l'année 2022,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

55. DETR 2022 : demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux concernant l'installation d'une climatisation dans les bureaux du pôle de Clairvaux les Lacs (étage)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel des opérations comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Coût des travaux	30 000 € HT	DETR (35%)	10 500 € HT
		Autofinancement (65%)	19 500 € HT
Total HT	30 000 € HT	Total HT	30 000 € HT

DE SOLLICITER l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR au taux maximum pour l'année 2022,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

56. ZONAGE ASSAINISSEMENT - Projet commune Montfleury

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le projet de zonage d'assainissement sur la commune de MONTFLEURY.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la saisine du Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur.

DE SOUMETTRE le dossier à enquête publique, conformément aux dispositions réglementaires.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

57. ZONAGE ASSAINISSEMENT - Projet commune de Saint Hymetière sur Valouse

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le projet de zonage d'assainissement sur la commune de SAINT HYMETIERE SUR VALOUSE.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la saisine du Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur.

DE SOUMETTRE le dossier à enquête publique, conformément aux dispositions réglementaires.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

58. SPANC - Harmonisation des tarifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et de la périodicité des contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif à l'échelle de Terre d'Émeraude Communauté à compter du 1er janvier 2022

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER la périodicité des contrôles de bon fonctionnement de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif présentes sur son territoire à 6 ans, quel que soit le niveau de conformité des installations,

DE FIXER les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Contrôles sur les nouvelles installations ANC (neuves ou à réhabiliter)	
Contrôle de conception et implantation	192 € TTC (*) 0€ <i>s'il s'agit d'une réhabilitation (mise en conformité) d'une installation ANC</i>
Contrôle de bonne exécution	0 €
Visite supplémentaire	0 €
Contrôles sur les installations ANC existantes	
Contrôle de bon fonctionnement (CBF)	192 € TTC échelonnés selon la périodicité retenue soit Redevance annuelle 32 € TTC/an par installation
Diagnostic immobilier	0 €

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

59. TARIFS - Harmonisation des tarifs des contrôles de branchement dans le cadre des ventes immobilières à l'échelle de Terre d'Émeraude Communauté à compter du 1er janvier 2022

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'INSTAURER un tarif de contrôle de branchement dans le cadre des ventes harmonisé sur l'ensemble de son territoire,

23

DE FIXER le tarif du contrôle de branchement à 150€ TTC par contrôle à compter du 1^{er} janvier 2022.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants - 96 pour - 1 contre - 0 abstentions

60. ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Harmonisation de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) à l'échelle de Terre d'Émeraude Communauté à compter du 1er janvier 2022

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'INSTAURER une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) harmonisée sur l'ensemble de son territoire,

DE FIXER le montant de la PFAC « domestique » à 2000 € TTC par logement à compter du 1^{er} janvier 2022, sans dégressivité pour un immeuble comportant plusieurs logements, y compris lorsque plusieurs logements font l'objet d'un raccordement unique,

DE FIXER le montant de la PFAC « assimilée domestique » à 2000 € TTC par installation dont le raccordement génère des eaux usées assimilées domestiques (local industriel, local commercial, bureaux, etc.) à compter du 1^{er} janvier 2022,

D'ACTER le principe que pour les installations générant des eaux usées « non domestiques », la PFAC sera définie au cas par cas par convention.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions**

61. TARIFS - dépotage des matières de vidange et tarif à compter du 1^{er} janvier 2022

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer des conventions de dépotage avec des vidangeurs agréés pour les stations d'épuration de notre territoire aptes à recevoir des matières de vidange.

DE FIXER le tarif à 17 € HT / m³ de matière de vidange réceptionné à compter du 1^{er} janvier 2022.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions**

62. CULTURE – Soutien aux activités culturelles Espace Archéologique et Médiathèque de Clairvaux-les-Lacs

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ATTRIBUER à la commune de Clairvaux-les-Lacs un fonds de concours d'un montant de 20 000 €, au soutien des équipements culturels de son territoire et au titre de l'année 2021,

DE PROCÉDER au versement de cette contribution en une seule fois, d'ici au 31 décembre 2021,

DIT que les crédits sont disponibles/inscrits au budget chapitre 65 compte 657341.

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions**

24

63. MUSÉE DU JOUET - Révision de certains tarifs d'entrée du musée du Jouet pour 2022

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les nouveaux tarifs du musée du Jouet à compter du 1^{er} janvier 2022,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions**

64. MUSÉE DU JOUET - Détermination des prix des articles vendus à la boutique du musée du Jouet

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les tarifs des articles de la boutique du musée du Jouet,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à valider les tarifs des produits vendus à la boutique du musée du Jouet fixés par le régisseur du musée du Jouet.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions**

65. MUSÉE DU JOUET - Financement de travaux d'amélioration du bâtiment en faveur de la transition énergétique par l'installation d'un système d'éclairage LED

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement de l'opération relatif à l'amélioration de l'éclairage du musée du Jouet comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Projecteurs avec filtres, détecteurs de luminosité et présence, pilotage, dépose de l'existant, pose et réglage, formation	135 195 €	Etat (DETR)	40 558,50 €	30 %
		Conseil Départemental du Jura (DST Socle)	27 039,00 €	20 %
		Terre d'Émeraude Communauté	67 597,50 €	50 %
Total des dépenses	135 195 €	Total des dépenses	135 195 €	100 %

DE SOLLICITER l'Etat pour l'attribution de la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux de 30%, selon le plan de financement actualisé.

DE SOLLICITER le Conseil Départemental du Jura pour l'attribution de la subvention au titre de la Dotation de solidarité au territoire (SOCLE) au taux de 20%, selon le plan de financement actualisé.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 21.

DE PRENDRE EN CHARGE la part non couverte par les subventions au titre de l'autofinancement.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions***

66. CULTURE - Contrat Territoire Lecture

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les termes du Contrat Territoire Lecture liant Terre d'Émeraude Communauté et l'Etat, pour la période 2020-2022, annexé à la présente,

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit Contrat Territoire Lecture, ainsi que tout document s'y rapportant, et tout avenant après avis du Bureau Communautaire,

DE VALIDER le plan de financement triennal afférant

Années [2020-2021-2022]

CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Chargé de mission – chef de projet	20 000 €		
Chargé de mission numérique		30 000 €	31 000 €
Concertation - communication	5 000 €	5 000 €	2 000 €
Acquisition de fonds spécifique		10 000 €	5 000 €
Animations	5 000 €	5 000 €	10 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT HORS MASSE SALARIALE	10 000 €	20 000 €	17 000 €
Total général	30 000€	50 000€	48 000€

26

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre le projet.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

Fin de séance : 21 h 25

Pièces Jointes :

- Protocole organisation du temps de travail
- Plan d'actions égalité hommes femmes pour la période 2022 - 2024
- Décisions modificatives